

COMMUNE DE BARON
Compte-rendu du conseil municipal du 24 octobre 2013

Convocation : 17 octobre 2013

Présents : Mme CAPON,
Mrs BALLIGAND, DUMONET, DUMONTET D., FORGEAT, PALLOT

Absent : Mme LARUE
Mme DELABAYS (procuration à M. PALLOT)
Mme DORIDOT (procuration à M. DUMONET)
M DUMONTET M. (procuration à M. FORGEAT)

Secrétaire de séance : M DUMONTET David

Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 11 juillet 2013

Indemnité Conseil 2013 Receveur Municipal :

Comme chaque année, la commune verse une indemnité de conseil au receveur municipal. Cette année les conseillers décident de verser à Mlle FAVROT une indemnité de 245,50 € net.

Approbation service assainissement 2012 :

Monsieur le maire, fait lecture aux conseillers du rapport annuel sur l'assainissement de la commune. Ce dernier laisse apparaître que 47 habitations (dont 6 résidences secondaires) sont raccordées au service d'assainissement collectif; 4 225 m³ d'eau consommée ont été soumises à la redevance (pour mémoire 6 €/an de part fixe et le 0,73 €/m³ consommé). Le rapport a été approuvé à l'unanimité.

Enveloppe réserve Parlementaire :

Le Sénateur Jean Paul EMORINE a confirmé à M. le Maire l'attribution d'une subvention sur la réserve parlementaire 2014 (entre 12 K€ et 15 K€). Les conseillers donnent pouvoir à Noel PALLOT pour faire les démarches officielles auprès des services du Sénateur EMORINE.

Appel d'offre lagune :

Lors de l'étude préalable à l'amélioration de la lagune, le montant des travaux a été estimé à 105 000 €. La commune ayant reçu la confirmation d'une enveloppe parlementaire, les conseillers décident d'engager les travaux. Pour mémoire, le financement proviendra pour 50 % d'une subvention de l'Agence de l'eau, 15 000 € environ en fonds propre, l'enveloppe parlementaire de 12 000 € ou 15 000 € et le reste par un emprunt qui sera remboursée par la taxe annuelle d'assainissement.

Les conseillers délibèrent à l'unanimité pour lancer l'appel d'offre avec la collaboration de M. BONNET.

Emprunt :

Initialement, lors du vote du BP la commune avait envisagé pour financer les travaux de rénovation de la salle des fêtes la vente d'une parcelle de terrain à construire. La transaction n'ayant pas eu lieu, pour financer les travaux, la commune aurait besoin de faire un emprunt de 12 000 €. Les conseillers autorisent le maire à consulter divers établissements bancaires pour contracter un emprunt sur 10 ans.

Vente terrain à bâtir :

Le maire rappelle qu'il existe un terrain à bâtir situé en partie sous une ligne moyenne tension ; néanmoins une partie pourrait permettre la construction d'une maison vu qu'elle est toute viabilisée eau-assainissement-électricité-téléphone sur ou le long du terrain. Les conseillers municipaux à l'unanimité demandent au maire de chercher un acquéreur au prix de 10 000 €. Cette vente pourrait servir à l'achat de la nouvelle version du logiciel communal pour répondre à l'obligation de la dématérialisation de tous les actes administratifs avant le 1^{er} janvier 2015.

Information et questions diverses :

Monsieur le Maire informe les conseillers de la titularisation de Marianne au 1^{er} novembre 2013.

DM pour FPIC.

La commune ayant reçu 181 € en plus au titre du FPIC elle doit les reverser. Pour ajuster le BP il est décidé à l'unanimité de déduire au compte « 022 » la somme de 181 € et d'ajouter au « 73925 » la somme de 181 €.

Bornage parcelle JOUVENAUD

M. le Maire rappelle aux conseillers les modalités de l'échange de parcelles entre la Mairie de BARON et M. et Mme JOUVENAUD. Il y a quelques années pour sécuriser le point de ramassage scolaire à la Vallée, la Mairie avait sollicité quelques m² pour aménager une placette en bordure de la route remontant à la Vallière ; en contrepartie de cette surface, M. et Mme JOUVENAUD avaient demandé la mise à disposition d'un bout de terrain communal. Dans la convention qui avait été rédigée à l'époque, M. et Mme JOUVENAUD avaient demandé qu'en cas de mise en vente du pré, la Commune prenne en charge l'arpentage de la parcelle.

M. et Mme JOUVENAUD ayant mis en vente le pré, la commune fera arpenter à ses frais la parcelle par M. BONNET lors de sa prochaine venue.

M. le Maire, informe les conseillers d'une réunion pour la révision du PLU le 20 novembre à 14 h en Mairie avec l'Atelier du Triangle.

Claude DUMONET rappelle une nouvelle fois aux conseillers que le Pin de la Cure à de nouvelles branches mortes et qu'il devient urgent de les élaguer. M. DUMONET indique qu'il serait peut être judicieux de le couper totalement et de commercialiser le tronc. M. PALLOT rappelle aux conseillers que la commune possède une petite sapinière (en dessous du cimetière) et qu'ils pourraient éventuellement être vendus par la même occasion.

M. DUMONET informe les conseillers que le haut de la rue du Tsapoteux s'est fortement dégradé avec les dernières pluies. L'usage en devient dangereux pour les véhicules. La commune fera procéder à sa réparation.

M. DUMONET rappelle que les grilles du monument aux morts n'ont pas vu de peinture depuis longtemps et qu'il serait bien de prévoir un rafraîchissement de celles-ci.